

**ARRETE DU MAIRE**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
A L'OCCASION DE TRAVAUX DE TRACAGE DU PARKING DU PORT DE COMMERCE  
DU MARDI 16 MAI 2017 AU VENDREDI 19 MAI 2017**

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, article 511-1,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande par courriel en date du 09 Mai 2017 de monsieur FABRE Nicolas, responsable du service travaux publics de la Ville de Calvi, à l'occasion du traçage au sol sur le parking du port de commerce de Calvi du Mardi 16 Mai 2017 au Vendredi 19 Mai 2017.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des riverains, des automobilistes et des professionnels, à l'occasion des travaux de traçage effectués parking du Port de commerce du Mardi 16 Mai 2017 à 08H00 au Vendredi 19 Mai 2017 à 24H00.

**ARRETE**

**ARTICLE 1° :** L'arrêt, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteurs sont interdits sur la totalité du parking du Port de commerce du Lundi 15 Mai 2017 à 08H00 au Vendredi 19 Mai 2017 à 24H00.

**ARTICLE 2° :** Par dérogation à l'article 1, des véhicules de la société en charge du traçage circuleront sur l'espace réservé.

**ARTICLE 3° :** Un système de barriérage sera mis en place par les services techniques de la Ville de Calvi.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 5° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le responsable du service travaux public de la Ville de Calvi.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.

Fait à CALVI, le 12 Mai 2017

  
Le Maire, \*  
SANTINI Ange